

Conseil participatif Mobilités 11 Juin 2021 (salle J.Brel)

Présents (21) : Bruno Franc (Apieu), Etienne Briquet, François Poyer, Frédéric Fesquet, Sylvie Huméricq, Franck Haller, Guillaume Lebon (piedibus), Agnès Galzi, Helen Phillips, Françoise Ardebili, Benjamin Gayraud, Susanna Malmström, Nathalie Brichler, Annie Simonet-Molina, Florence Brau, Agnès Roulle, Roseline Almira, Gwénaëlle Collet.

Absents : Denis Lejars, Swan Heredia, Guilhem Lacombe, Raphaël Romanen, Rachid Khenfouf, Laetitia Gilli, Woaini Sechinffon, Marie Meunier, Gaëlle Masséi et Yannick Jacob

Rappel (cf CR réunion du 09/04/2021) : Les 4 chantiers identifiés prioritaires pour des aménagements sur Prades-le-Lez sont les suivants :

- 1. Contre allée (avec connexion à la piste cyclable au Sud Gaston pizza)**
- 2. Mandarine - Centre ville**
- 3. Accès aux abords de l'école**
- 4. Interconnexion et continuité/ plan vélo / Respect des pistes cyclables**

François Poyer indique que les 4 groupes de travail vont présenter le résultat de leur concertations et réunions de chantier depuis le 09/04.



Contre allée

Suite au tragique accident de moto sur la contre allée en Avril 2021, la métropole a demandé une réunion avec la mairie pour proposer un aménagement rapide et provisoire de la Contre Allée (C.A.) en attendant un autre à plus long terme. De plus, la métropole a pour projet de créer une piste cyclable entre le domaine de Restinclières et la mer, le long du Lez, qui constituerait un axe majeur Nord-Sud. La contre allée fait partie de cet axe. La réunion a eu lieu le 03 Mai 2021 à la mairie en présence de plusieurs élus et des participants du Conseil Participatif volontaires pour le chantier « Contre Allée ».

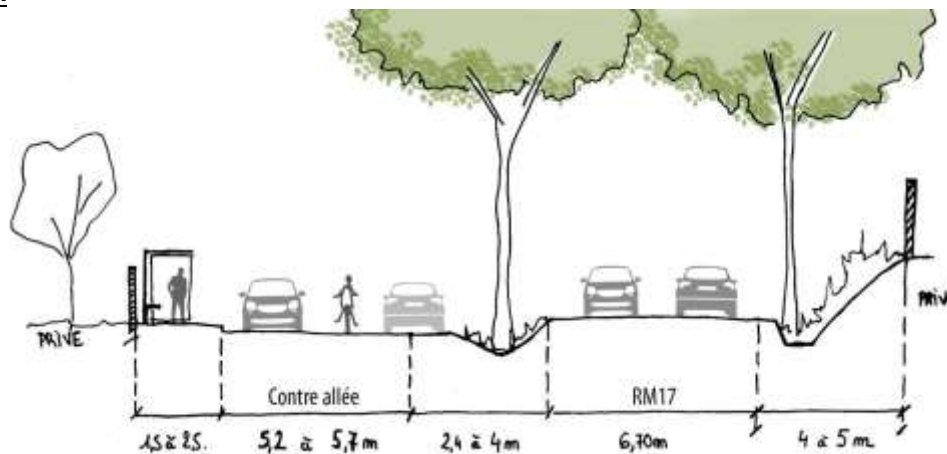
La métropole a présenté un état des lieux des mobilités sur cette contre allée et a proposé 2 scénarios (cf ci-dessous).

Le groupe contre allée :

- s'est réuni pour étudier ces propositions,
- a participé à une concertation avec les habitants du quartier organisée par la mairie (22 Mai 2021 à la Mandarine)
- a complété ces propositions.

Présentation d'un résumé de la réunion avec la métropole du 03 Mai en Mairie (propositions de la métropole pour un aménagement de la Contre Allée)

Etat des lieux



Contre allée

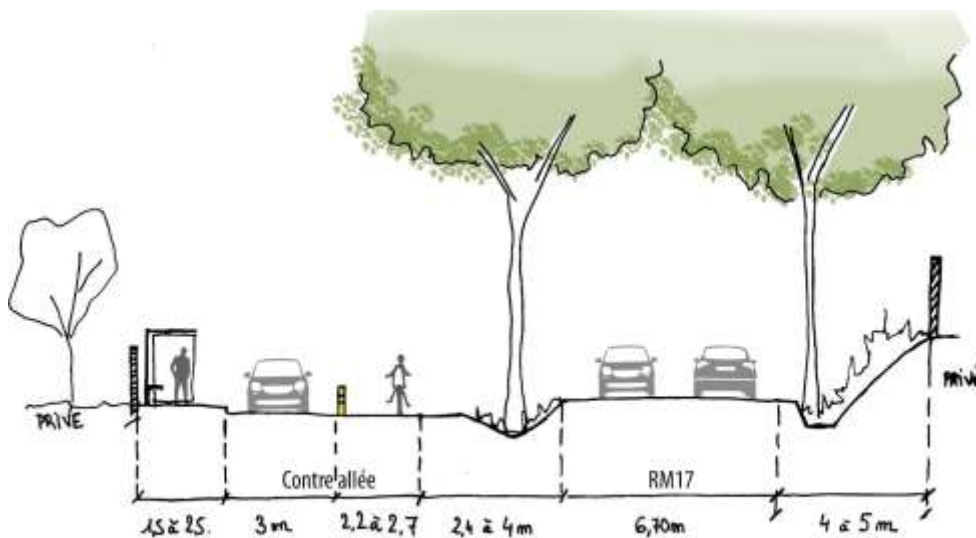
- Circulation apaisée malgré quelques sensations de vitesse (**constatation contestée par le groupe CA**) ,
- Des piétons (un trottoir côté maisons) ,
- Ligne de bus (actuellement 3 arrêts),
- Des cyclistes sur la chaussée,
- Du stationnement sauvage sur le bas côté.

RM17

- Trafic intense,
- Pas de circulation bus,
- Absence de trottoir,
- Traversées piétonnes au droit des intersections
- Quelques cyclistes circulent.

Rappel : pour qu'un bus puisse circuler sur une voie il faut 3 m de large (à sens unique)

Scénario 1

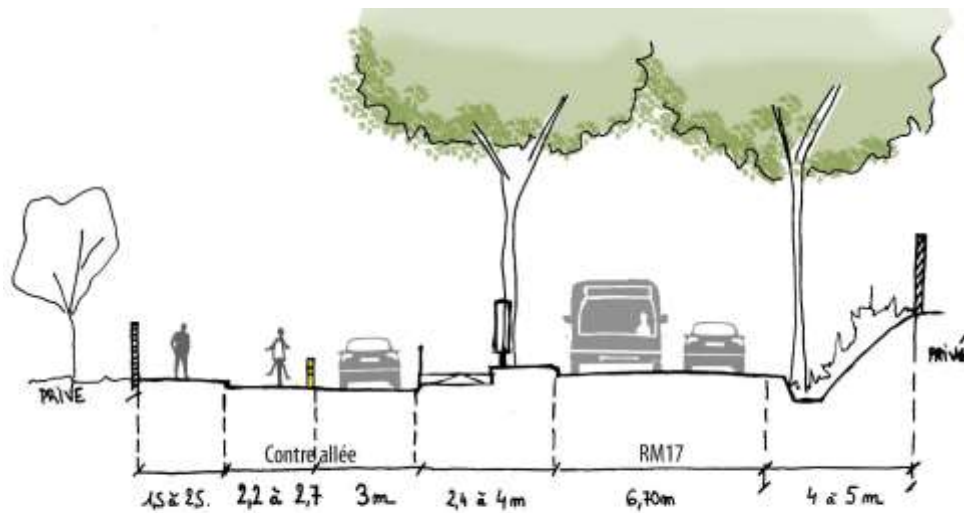


PROFIL mise en sens unique sur contre-allée

Voie en sens unique à 3m de large avec conservation des arrêts de bus coté trottoir,

- Piste cyclable 2,2m à 2,7m de largeur coté RM17,
- Plus de stationnement possible sur accotement contre allée,
- 2 arrêts de bus «transitoire» à aménager le long de la RM17 (Au droit d'Intermarché et au niveau de Moulin neuf),
- Aménagement tactique : conservation des équipements en place et intervention légère marquage et piste protégée par balise ou bordure.

Scénario 2



PROFIL mise en sens unique sur contre-allée et arrêt de bus central

Voie en sens unique à 3m de large avec conservation des arrêts de bus central,

- Piste cyclable 2,2m à 2,7m de largeur coté trottoir,
- Voie en sens unique à 3m de large,
- Arrêt de bus «transitoire» à aménager le long de la RM17 (2 arrêts de bus : Intermarché et Moulin neuf),
- Aménagement tactique : conservation des équipements en place et intervention légère marquage et piste protégée par balise ou bordure.

Modification du trajet de la ligne 23 depuis le 03 mai 2021 : le terminus du bus est au Moulin Neuf sur la contre allée. Il ne parcourt plus la CA complètement.



Trois questions ont été posées par la métropole et voici les réponses que le groupe CA a données en accord avec les avis des habitants concertés le 22 Mai (Réunion Mandarine)

Q1 - Dans quel sens doit avoir le sens unique sur la CA : du Nord vers le Sud ou du Sud vers le Nord ?

Réponse : du Nord au Sud, les habitants pourront aller plus directement à Montpellier en voiture. Pour aller en centre village, les déplacements doux seront favorisés.

Q2 - La piste cyclable doit-elle être du côté des platanes (scénario 1) ou du trottoir (scénario 2) ?

Réponse : du côté des platanes pour éviter que les cyclistes soient exposés aux sorties de maison et de voies d'accès du quartier Moulin neuf et autres. De plus, pour les voitures, les sorties seront plus faciles. **Cette piste doit être protégée de la circulation automobile par un petit muret (cf image ci-contre).**



Q3 – Le bus doit-il circuler sur la Contre Allée ou sur Route Métropolitaine 17 ?

Le bus doit circuler sur RM 17 car il faudrait 3 mètres de large tout le long de la contre allée et cela n'est pas compatible avec une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m aussi. Pour la sécurité des usagers, des arrêts avec des quais et des interdictions de doubler les bus seront aménagés et inciteront les automobilistes à contourner Prades-le-Lez (par la D 112).

Le Groupe a aussi proposé que **des liaisons cyclables EST -OUEST** soient prévues pour un accès à la piste cyclable bi-directionnelle tout le long de la CA.

Le Groupe a aussi proposé des aménagements **aux deux extrémités de la Contre Allée** :

- au niveau du rond point des Bisous : il n'y aura plus de rond point, les voitures devront ralentir et auront une bonne visibilité de la piste cyclable. La continuité de la piste cyclable sera assurée par cet aménagement pratique pour les cyclistes qui seront prioritaires sur les voitures et n'auront pas à s'arrêter pour traverser la chaussée (illustration ci-contre).
- au niveau de la Mandarine pour permettre au bus de faire demi-tour (illustration ci-contre)..



Une réunion publique avec l'aide du groupe Contre Allée doit être prévue pour faire le point avant l'aménagement par la métropole.

Mandarine - Centre ville

Une zone 30 a été proposée partout par réduction de la chaussée avec des écluses :

- 1ère écluse au niveau de l'impasse des Rosiers
- 2ième écluse rue du Clos ou rue des Ugnis Blancs

Un pictogramme « vélo » ou « zone 30 » pourrait être apposé au milieu de la chaussée pour indiquer que les vélos peuvent rouler au milieu de la chaussée.

Devant la boulangerie Heyer, le stationnement devant la rue du four pourrait être interdit/empêché.

Une zone 20 pourrait être imposée entre la boulangerie et l'école.

Le sens interdit sur cet axe a été abandonné car les bus scolaires doivent pouvoir passer dans les 2 sens.

Accès aux abords des écoles maternelles et élémentaires

Le groupe a identifié 4 niveaux de risques aux abords des écoles :

- zone de danger,
- risque
- désagrément
- zone apaisées et sécurisée

En raison du COVID, les entrées dans les écoles se sont compliquées et ne sont pas apaisées.

Le groupe a proposé un aménagement du parking des Mélias (zone dangereuses à plusieurs endroits) avec notamment :

- un dépose minute,
- un cheminement piéton tracé sur le sol
- un accès interdit aux voitures à une zone du parking lors de certains horaires
- un sens unique de circulation

Le groupe propose aussi une entrée de l'école sur la place Jean Jaurès.

Interconnexion et continuité/ plan vélo / Respect des pistes cyclables

Ce chantier est en fait aborder dans tous les autres.

5ième chantier proposé : Ovalie Optique-Sortie Nord du Village

Les personnes suivantes se sont proposées pour animer ce chantier / groupe de travail :

- Frédéric Fesquet,
- Florence Brau,
- François Poyer,
- Annie Simonet -Molina,
- Roseline Almira

Prochaine réunion prévue le 10/09/2021 à 19h à la salle Jacques Brel

Début réunion : 19h10 fin réunion : 21h15

Compte -rendu de Gwénaëlle Collet